

Présents : M. Michel Marie, Maire.

Mmes Brioul, Collin, Donatin, Leullier, Lis, MM Binet, Bouchard, Lefebvre, Tostain, Adjoints, Mmes Daligault-Cloarec, de Panthou, Letourneur, Ruellan, MM. Deau, Delaporte, Deloget, Destrés, Familiar, Grelier, Lecornec, Lesaunier, Monsimier, Touzeau, Conseillers.

Absents excusés :

M. Gué a donné pouvoir à Mme Leullier.

Mme Guibon, M. Lanceron.

Secrétaire : Mme Daligault-Cloarec.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 17 DECEMBRE 2018

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil du 17 décembre 2018.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE ET DES COMMISSIONS

M. Marie :

- Mouvement des « gilets jaunes » : les maires du secteur Odon de Caen la mer (Bretteville-sur-Odon, Eterville, Louvigny, Mouen, Tourville-sur-Odon et Verson) ont pris l'initiative d'organiser 4 débats publics sur les 4 grands thèmes proposés par le Président de la République et le gouvernement. Les maires souhaitent ainsi donner l'opportunité à chacun de participer et de débattre collectivement. Ils proposent l'agenda suivant :

- jeudi 7 février 2019 à 20 h 30 à la salle de la Baronnie de Bretteville-sur-Odon sur le thème « fiscalité et dépenses publiques »
- jeudi 28 février 2019 à 20 h 30 à la salle des Trois Ormes de Verson sur le thème « organisation de l'Etat et des services publics »
- jeudi 7 mars 2019 à 20 h 30 à la salle polyvalente de Mouen sur le thème « démocratie et citoyenneté »
- mardi 12 mars 2019 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Louvigny sur le thème de « la transition écologique ».

Ces 4 rencontres ouvertes à tous, dans la limite des capacités d'accueil des salles, seront conduites par un animateur médiateur qui s'assurera notamment du respect des expressions et des opinions des participants.

Le cahier de doléances reste par ailleurs ouvert en mairie jusqu'au 15 mars et les habitants peuvent aussi directement contribuer en ligne sur le site granddebat.fr.

M. Lesaunier indique que la DDCS a contacté l'association Lamido (et sans doute d'autres associations) pour demander si elle souhaitait organiser une réunion ou faire une contribution, la DDCS se mettant à disposition pour accompagner. M. Marie répond que le rôle de la mairie est de faciliter les réunions, dans la limite de la disponibilité des salles. M. Grelier complète en indiquant que les services de l'Etat avec la DDCS cherchent sans doute à élargir le champ des personnes touchées. En effet, les jeunes ne semblent pas trop prendre part aux débats par exemple.

Mme Daligault indique que beaucoup de débats sont organisés, les dates sont nombreuses sur le site internet. M. Tostain conclut en disant qu'il ne faut bien sûr bloquer aucune initiative.

- Incivilités constatées à l'Espace Senghor : intrusions, propos insultants, coupures de gaz, rideaux arrachés, vol d'un extincteur... Un rapport de force s'installe avec deux personnes en particulier. Des plaintes sont déposées auprès de la gendarmerie, des dispositions vont être prises pour lutter contre

l'occupation inappropriée des lieux. Nous allons devoir réunir les associations et obliger à fonctionner avec des clés pour n'ouvrir qu'aux horaires où les usagers arrivent pour leurs activités.

- Point sur le projet Senghor : M. Marie rappelle que Mme Senghor a prévu de faire un legs à la commune. Depuis plusieurs années, la commune bénéficie d'un partenariat qui a permis de protéger certains biens et archives du patrimoine de M. et Mme Senghor qui étaient en péril dans les annexes de la maison. Des documents sont stockés à Cherbourg aux frais de la Région. Des objets ont été nettoyés et inventoriés et sont stockés à la Canopé près de l'université. La Région ne souhaite plus prendre en charge ce loyer. Nous sommes dans l'attente d'un local pour l'ensemble de ces éléments avec Caen la mer. Parallèlement, le projet est au statu quo car il faudrait passer du statut juridique de legs au statut de donation, afin que l'intervention publique porte bien sur des biens publics. Il reste aussi à des endroits de la maison des éléments sur lesquels il faudra sans doute intervenir. M. Marie indique qu'il a prochainement un rendez-vous avec le nouveau vice-président de la Région délégué à la culture sur ce projet.

- Au titre de ses délégations, M. Marie indique qu'il a dû procéder à la signature d'un mandat administratif pour une opération d'ordre d'une valeur de 3 500€ correspondant à la sortie d'inventaire d'une parcelle cédée il y a plusieurs années.

- Enfin, il indique que M. Yvert a introduit un nouveau recours contentieux contre l'arrêté de circulation et de stationnement sur la rue Pichauvin et rue du Château. La commune prépare avec son avocat un mémoire en défense.

Mme Collin :

- Rencontre avec le chef de service du foyer Freia, dans le cadre des rendez-vous réguliers qui auront maintenant lieu tous les 4 ou 5 mois.

- Effacement des réseaux dans le lotissement du quartier des Coteaux : démarrage de l'étude en mars et des travaux en septembre 2019.

M. Lefebvre :

- Réunion de la commission patrimoine le 30/01 pour la préparation budgétaire.

- Lancement du marché de travaux des Ateliers de rotation. Le permis devrait nous parvenir dans les prochains jours également. Pendant la durée des travaux l'association des Sculpteurs de l'Odon devrait être transférée dans un local des ex-locaux Lemonnier, derrière le gymnase.

M. Binet :

- Entretien des espaces verts : saison de l'élagage. Un nouveau broyeur a été acquis à l'échelle du secteur.

- Police municipale : arrivée du nouvel agent au 1^{er} mars, suite à la mutation d'un des deux agents en place.

Mme Donatin :

- Réunion de la commission éducation/enfance le 31/01, sur la préparation budgétaire notamment.

- Réception d'un courrier de l'Inspection d'Académie nous donnant le prévisionnel des effectifs pour la rentrée 2019. Ils se porteraient à 220 enfants à Victor Hugo et 108 sur Françoise Dolto, ce qui correspond aux effectifs prévus par les directeurs d'école.

- Réception d'un courrier le 15 janvier de l'Inspection également qui nous demande d'étudier la fusion des deux écoles élémentaire et maternelle à la prochaine rentrée scolaire, à l'occasion du départ en retraite du directeur de l'école Victor Hugo en fin d'année. Une décision doit être prise en conseil municipal, lors de celui du 25 mars. Une consultation sera organisée aussi bien auprès des enseignants que des parents d'élèves afin de recueillir les arguments en faveur et contre la fusion, pour amener à une décision.

Mme Leullier :

- Réunion de la commission jeunesse/animation/sports pour examiner les demandes de subventions.

- La St Germain se déroulera sur 3 jours les 16, 17 et 18 mai 2019. Le projet évolue et il est envisagé d'investir les différents quartiers de Verson.

M. Tostain :

- Réunion du comité de pilotage de l'écoquartier : point sur les travaux à venir, notamment sur la jonction de la rue l'Abbé vers le haut du quartier Saint Martin. Une réunion est prévue avec les riverains de la rue l'Abbé et de la rue Godard à ce sujet. Par ailleurs, la SHEMA va lancer l'appel d'offre de travaux pour la réalisation du quartier Perruques ; les réponses à ce marché sont attendues pour voir l'impact financier. Enfin, quasiment tous les lots libres situés en face des dernières maisons construites ont été commercialisés, sachant qu'un nouvel architecte a été désigné.
- Propriété Koener, rue du général Leclerc : les discussions se poursuivent avec le promoteur, notamment concernant le mur à l'entrée de la rue de Fontaine-Etoupefour.
- La procédure de modification simplifiée du PLU en cours avec Caen la mer. Parallèlement, une révision allégée du PLU est nécessaire pour l'aménagement de la zone du Parc d'Activités des Rives de l'Odon, avec une réunion publique le mercredi 6 mars à 19h à la salle des 3 Ormes.

M. Bouchard :

- Réunion de la commission numérique le 6 février, notamment sur les projets 2019 et les investissements dans le cadre de la préparation budgétaire.

Mme Brioul :

- Réunion de la commission culture sur la programmation et le budget 2019, groupe de travail le 4 février pour examiner les demandes de subventions.
- Réunion de la commission communication le 5 février.
- Arrivée le 5 février d'un nouvel agent à la bibliothèque pour remplacer l'agent partant en mutation.

Mme Lis :

- Une réunion du CCAS s'est tenue avec l'examen de dossiers. La prochaine portera sur la préparation du budget.
- Nombreuses rencontres ces derniers temps : au CCAS de Caen sur le microcrédit, avec l'association la Chiffo et la Coopérative 5 pour 1000 pour proposer du mobilier par exemple, sur les économies d'énergie à la Maison de l'habitat, avec le réseau des CCAS sur les procédures d'expulsion...

CAEN LA MER : POINT D'INFORMATIONS

M. Monsimier :

- Commission transport : renforcement du cadencement des bus en septembre 2019 et recherche d'un terminus adéquat à Verson.
- Commission assainissement : présentation des inscriptions budgétaires 2019 et 2020, pas de travaux inscrits pour Verson pour le moment.

M. Bouchard :

- Commission culture et sport : examen des conventions du réseau de lecture publique qui vont être proposées aux communes qui ont une bibliothèque.

M. Tostain :

- Commission urbanisme et commission habitat : il serait nécessaire de partager lors d'un prochain conseil municipal un état de l'avancement des intentions du futur Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et du futur Programme Local de l'Habitat (PLH).

Monsieur le Maire :

- Conférence des maires du 18 décembre : ajustements divers concernant le fonctionnement du service qui gère l'entretien de la voirie et des espaces verts, notamment pour les communes les plus petites (mise en place de secteurs, remplacement du personnel absent, plan neige...).
- Conférence des maires du 8 janvier sur la compétence création et extension de cimetières : deux extensions de cimetières ont nécessité l'acquisition de foncier, à Hérouville-Saint-Clair et Fleury-sur-Orne. La question délicate se posera un jour de penser les cimetières à l'échelle intercommunale. Il s'agit dans un tout premier temps de faire une analyse locale précise et d'effectuer un travail plus systématique de reprise de concessions funéraires quand les tombes sont abandonnées.

Enfin, Mme Daligault fait remarquer que l'entretien de la signalisation au sol sur les routes dans plusieurs villes devrait être plus régulière car la visibilité est moins bonne la nuit du fait de la suppression de l'éclairage public passée une certaine heure. M. Marie indique qu'une réunion du service de Caen la mer pour le secteur ouest se tiendra à Verson en mars, cette question pourra y être relayée.

CAEN LA MER : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE CHARGES DE SERVICES RÉSEAUX, TÉLÉPHONIQUES ET INFORMATIQUES

Les locaux des services techniques sont partagés entre le service communal bâtiment et les services de Caen la mer d'entretien de la voirie et des espaces verts. Suite au raccordement à la fibre des services de Caen la mer, il a été proposé d'intégrer au réseau informatique le poste du responsable communal des services techniques.

La convention proposée, telle qu'annexée à la présente délibération, fixe les modalités de remboursement de la commune à la communauté urbaine des charges de connexion à internet, maintenance informatique et imprimante. Ces charges s'élèvent à 700,00 € annuels.

Une délibération en ce sens sera également présentée lors d'une réunion des instances de Caen la mer en février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la Convention de remboursement de charges de services réseaux, téléphoniques et informatiques, telle que figurant en annexe à la présente délibération.
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire indique que les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, dans les deux mois précédant le vote de leur budget, un débat d'orientations budgétaires. Une délibération prend acte de la tenue de ce débat, sans avoir de caractère décisionnel. Le débat d'orientations budgétaires expose les contraintes externes qui ont une influence sur la situation financière de la commune et présente les choix budgétaires en termes de nouveaux services rendus, de fiscalité et d'endettement.

Il cède la parole à Monsieur Deau qui présente dans un premier temps les résultats provisoires du compte administratif 2018. Le résultat en fonctionnement devrait être de 609 905,34 € et de 814 487,16 € pour l'investissement. Le résultat global provisoire de la commune pour l'année 2018 serait de 1 424 392,50 €. M. Marie complète en indiquant que le résultat est meilleur que celui initialement envisagé. Les recettes ont été meilleures que prévu et les maires-adjoints et les services ont bien tenu leurs budgets respectifs.

Monsieur Deau présente ensuite les principales évolutions sur les dernières années des dépenses et recettes de fonctionnement, les évolutions des dotations mais aussi de la dette et de la capacité d'autofinancement de la commune.

La présentation et le débat portent ensuite sur le contexte des finances publiques nationales et celui des collectivités territoriales en particulier (I), la situation financière actuelle de la commune (II) et les orientations budgétaires 2019 (III).

I. Le contexte économique et financier national

La préparation du budget 2019 s'inscrit dans un contexte économique national et européen qui a commencé à évoluer en 2017/2018.

En effet, après avoir progressé respectivement de 1,2% en 2015 et 1,1% en 2016, la croissance nationale a augmenté de 2,2% en 2017 et s'établirait à 1,5% en 2018 selon l'INSEE. En 2019, la prévision de croissance du PIB s'établirait à 1,7% selon le projet de loi de finances 2019.

L'inflation serait de l'ordre de 1,9% en 2018, hausse nettement supérieure aux 1% constatés en 2017. La prévision d'inflation pour 2019 est en diminution pour s'établir à 1,4%.

Le pouvoir d'achat augmenterait en 2018 de 1,4%, comme en 2017. La consommation des ménages ralentit elle aussi en 2018 pour s'établir à +0,9% (+1,1% en 2017).

L'incertitude du contexte économique international et européen pourrait peser sur le développement économique de la France en 2019 (Brexit, mesures protectionnistes aux Etats-Unis notamment...). Du côté des ménages et des entreprises, les mesures nationales pourront avoir un impact, difficile à anticiper selon l'INSEE (note de conjoncture de décembre 2018). CICE, mesures de soutien au pouvoir d'achat, prélèvement des impôts à la source, poursuite ou non du mouvement social des gilets jaunes... sont autant de changements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Concernant le déficit public, il s'établit à 2,6% du PIB en 2017, contre 3,3% en 2016 et 3,5% en 2015. Il passe ainsi sous la barre de 3% de la procédure européenne de déficit excessif. Il devrait atteindre 2,6% du PIB en 2018 et se dégrader à 2,8% en 2019.

La dette des administrations publiques, quant à elle a atteint 98,5% du PIB en 2017 et serait à 98,7% en 2018. La dette continue donc d'augmenter, restant au-dessus de la barre symbolique des 2 000 milliards d'euros. Les critères de Maastricht adoptés en matière de dette et de déficits publics ne sont donc pas respectés et la France doit poursuivre ses efforts de redressement des comptes publics.

Le projet de loi de finances, voté pour 2019, poursuit la réforme des finances locales et des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Il poursuit d'une part la prise en charge progressive de la taxe d'habitation par dégrèvement et d'autre part, le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 322 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022. L'évolution des dépenses de fonctionnement de la communauté urbaine Caen la mer est ainsi encadrée à une augmentation annuelle maximum de 1,2% pour les années futures.

La Dotation Globale de Fonctionnement a été globalement stable en 2018, par rapport aux baisses des années précédentes (-2,41% en 2018 soit -9 434,00 €) et devrait continuer d'être relativement stable en 2019. En revanche, les dotations de péréquation évoluent, sans visibilité précise permettant d'anticiper leur impact sur les recettes de fonctionnement. La dotation de solidarité rurale (DSR) devait augmenter pour la commune, elle a diminué en 2018 (-4,14% soit -1 923,00 €). La Dotation nationale de péréquation a pour sa part complètement disparu des recettes communales (-11 430,00 €). Le mécanisme de répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) devait être revu, il a été légèrement plus favorable à la commune (+3,38% soit +1 818,00 €). La commune a par ailleurs légèrement augmenté sa contribution (+19% soit 992,00 €). L'évolution du FPIC intercommunal pourrait être défavorable aux communes en 2019.

Par ailleurs, le Projet de loi de finances 2019 prévoit une réforme importante de la dotation d'intercommunalité. Celle-ci pourrait favoriser le territoire de la Communauté urbaine mais les dotations de compensation pourraient être minorées pour tenir compte du financement à la hausse de la péréquation. La dotation de solidarité communautaire qui a déjà diminué de 10,3% entre 2017 et 2018 continuera par ailleurs de baisser en 2019.

Concernant les principales mesures fiscales, depuis le 1er janvier 2018, la revalorisation périodique forfaitaire des valeurs locatives foncières est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle totale constaté (taux du mois de novembre). Cette revalorisation a été de 1,24 en 2018. La revalorisation en 2019 dépendra du taux d'inflation constaté en novembre 2018 entre 1,7 et 2%. Aucune réforme d'ampleur nationale des valeurs locatives des locaux d'habitation n'est prévue pour le moment.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation s'applique depuis 2018 et se fera progressivement sur trois ans : 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020 des foyers éligibles. Cette réforme doit être neutre pour les

collectivités, l'Etat se substituant au contribuable en payant la taxe d'habitation à sa place, à pression fiscale constante.

Par ailleurs, une loi de réforme fiscale est attendue en 2019.

II. Situation financière de la commune

L'analyse des données de gestion 2017 fournies par le Ministère des finances publiques fait apparaître :

- Des recettes liées aux impôts locaux légèrement inférieures aux communes de la même strate.
- Un niveau d'investissement plus fort que les communes de la même strate.
- Un niveau d'endettement très faible au regard des communes de la même strate.
- Une capacité d'autofinancement qui diminue entre 2016 et 2017.

Au niveau des recettes communales, M. Deau fait remarquer que si les recettes issues des impôts et taxes augmentent légèrement, les dotations de l'Etat ont clairement baissé d'un tiers en 5 ans.

La dette de la commune, fin 2017, s'établit à 32 € par habitant (770 € pour les communes de la même strate), ce qui est un ratio particulièrement faible.

La capacité d'autofinancement de la commune s'élevant à plus de 470 000 €, correspond à l'excédent que la commune peut mobiliser pour ses investissements sans faire appel à l'emprunt. Le maire complète en indiquant que la commune a également d'autres recettes d'investissement.

III. Les orientations budgétaires 2019

Au niveau du fonctionnement, l'objectif est de continuer à maîtriser les dépenses pour garantir une capacité d'autofinancement suffisante au regard de la baisse des dotations de l'Etat et des incertitudes, et pour maintenir un niveau d'investissement conséquent. Monsieur Deau rappelle l'attitude de prudence budgétaire à poursuivre compte tenu de ces incertitudes.

Mme Donatin demande si le pacte financier de Caen la mer avec les communes est établi annuellement. M. Marie indique qu'il est conclu en début de mandat et sera rediscuté en début du prochain mandat. Il complète en indiquant que certaines dotations de péréquation dépendent de la richesse du territoire intercommunal, ce qui a pour conséquence que la commune est à la fois contributeur et bénéficiaire.

M. Deau reprend en indiquant que, dans la poursuite de la réorganisation entamée en 2017, l'année 2018 a vu évoluer le personnel municipal : recrutement d'un poste à temps complet dédié au CCAS/accueil-état civil, mais aussi de deux postes à temps non complet suite à la fin des contrats aidés souscrits en 2017 (poste CNI/passeport et poste aux services techniques/entretien des équipements sportifs). Par ailleurs, le retour à la semaine de 4 jours a nécessité la suppression d'heures dédiées aux temps d'activités périscolaires et le redéploiement du personnel, pour partie seulement, sur les nouveaux horaires (temps du midi et de la garderie à l'école Victor Hugo, réouverture du centre de loisirs le mercredi matin). Il a fallu également répondre aux besoins sur les services périscolaires (augmentation de la fréquentation de la garderie notamment).

L'année 2019 verra automatiquement une augmentation de la masse salariale du fait de l'intégration municipale des trois salariés de l'association Mosaïque. Les charges habituellement portées par l'association seront réaffectées aux différentes lignes budgétaires municipales, la subvention habituellement versée deviendra nulle.

En matière d'investissement, le Plan Pluriannuel d'Investissement présenté en 2015 prévoyait la réalisation d'importants projets : terrain de football synthétique, réaménagement de la bibliothèque notamment et maintien des investissements courants. Ces investissements ont pu être réalisés sans recours à l'emprunt, grâce aux résultats excédentaires. Les investissements en 2018 ont porté sur les investissements courants mais également sur la poursuite du réaménagement de la mairie, en lien avec

la réorganisation sus-mentionnée et les études, frais de maîtrise d'œuvre et frais annexes pour la réhabilitation des Ateliers de rotation.

Par la suite, dans le cadre de ce projet, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt sans doute en 2020 ou 2021, dans la mesure où les excédents des années précédentes ne suffiront plus à financer ce projet d'investissement.

Ces objectifs, en fonctionnement et en investissement, peuvent être tenus en 2019, sans nécessiter de hausse des taux d'imposition communaux, pour la dix-septième année consécutive. En complément de la baisse des dotations de l'Etat, la ville de Verson souhaite poursuivre sa gestion des finances communales avec rigueur et prudence sans détériorer la qualité du service public et en prenant en compte les évolutions du pacte financier de Caen la mer et les décisions gouvernementales à venir.

M. Marie conclut en indiquant que les orientations sont dans la continuité des orientations 2018. La commune a la chance de bénéficier de subventions qui s'élèvent globalement à un tiers du montant des opérations d'investissement. Elle est dans une situation qui reste assez favorable, notamment du fait des compensations évaluées au moment de son accès à Caen la mer, qui ont aidé à « digérer » la baisse des dotations.

Après ces échanges, le conseil municipal prend acte du présent débat d'orientations budgétaires.

CARTE ACHAT : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Monsieur le Maire explique que le contrat avec la Caisse d'Epargne concernant la carte achat est arrivé à échéance.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Il est proposé de renouveler ce contrat à compter du 1^{er} février 2019 jusqu'au 31 janvier 2022. La dépense moyenne par an pour cette prestation est de 300,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement de la carte achat avec la Caisse d'Epargne.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

TARIFS LOCATIONS DE SALLES

Madame Leullier, maire-adjoint déléguée au sport, à l'animation et à la jeunesse, rappelle que les tarifs des locations de salles sont adoptés chaque année par le conseil municipal, généralement en mai.

Ils étaient ensuite jusque-là appliqués par l'association Mosaïque dans le cadre d'une convention. Cependant, le tarif concernant la réalisation du ménage en cas de réception en mauvais état d'une salle était fixé par l'association.

Mosaïque ayant été municipalisée au 1^{er} janvier 2019, il convient d'adopter ce tarif en conseil municipal en complément de la grille tarifaire habituelle, afin de pouvoir l'appliquer le cas échéant.

Les tarifs proposés sont donc les suivants (la seule nouveauté étant le tarif relatif au ménage) :

PROPOSITION DE TARIF AU 1er février 2019	
SALLE DES TROIS ORMES	Caution : 1 000 €

location sans vaisselle		location	arrhes
VERSONNAIS (week-end)	1ère location	503 €	170 €
	2nd location	640 €	170 €
Associations Verson (week-end) ²	1ère	111 €	111 €
	suivante	277 €	111 €
Personnel municipal (week-end) ¹		503 €	170 €
Non Versonnais (week-end)		927 €	250 €
Location en semaine (1 jour)		616 €	250 €
Entreprise Verson (en semaine)	1 ^{ère}	503 €	170 €
	2 ^{ème}	393 €	170 €
	3 ^{ème}	294 €	170 €
Pénalité pour ménage non fait (tarif appliqué par zone) (cuisine-bar, sanitaires, grande salle, scène et loges, vestiaires...)		100 €	
SALLE DES ANCIENS COMBATTANTS		Caution :	500 €
location sans vaisselle		location	arrhes
VERSONNAIS (week-end)	1ère location	305 €	120 €
	2nd location	376 €	120 €
Associations Verson (week-end) ²		74 €	74 €
Personnel municipal (week-end)		305 €	120 €
Non Versonnais (week-end)		450 €	160 €
Location en semaine (1 jour)	1er jour	126 €	126 €
	suivants	63 €	
Vin d'honneur (samedi)		179 €	110 €
Pénalité pour ménage non fait		100 €	
SALLES et EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS		Caution :	500 €
tarif horaire		location	
tarif unique		16 €	
Pénalité pour ménage non fait		100 €	

1 : tarif "associations Verson" si mariage du personnel versonnais (111€)

2 : location pour les associations versonnaises avec vaisselle (couverts de base)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adopter les tarifs des locations de salles tels que présentés ci-dessus à compter du 1er février 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES LOCATIONS DE SALLES

Madame Leullier, maire-adjoint déléguée au sport, à l'animation et à la jeunesse, indique qu'afin de pouvoir appliquer le règlement intérieur des locations de salles jusque-là adopté par les instances de l'association Mosaïque - association municipalisée au 1^{er} janvier 2019, il convient de le soumettre à délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le règlement intérieur des locations de salles municipales, tel qu'annexé à la présente délibération,
- De l'appliquer dès le 1er février 2019,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CONTRAT DE TERRITOIRE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION

Le Maire rappelle que la commune est signataire du Contrat de territoire liant les communes de plus de 2000 habitants de Caen la mer, Caen la mer et le Conseil départemental pour la période 2018-2021.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat, par le biais d'avenants.

Afin de simplifier le circuit de signature des avenants concernant les opérations soutenues chaque année, circuit qui nécessitait la signature de chacune des communes, il convient d'autoriser la signature d'un avenant permettant de valider les subventions au fil des commissions permanentes sans nécessiter de signature de nouveaux avenants annuels. L'examen des projets et des subventions attribuées continuera de se faire en collaboration avec les communes et Caen la mer.

Considérant la signature du contrat de territoire 2017-2021 le 28 novembre 2017,

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du modèle d'avenant n°3 au contrat de territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 du contrat de territoire,
- D'autoriser le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL 2019

Monsieur Lefebvre, maire-adjoint délégué au patrimoine bâti, rappelle que la Préfecture ouvre chaque année un appel à projets auprès des communes de plus de 2000 habitants afin de les faire potentiellement bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

La commune a pu à plusieurs reprises bénéficier d'une subvention allant de 30 à 40% de ses dépenses d'investissement sur des projets de rénovation énergétique ou de travaux sur les bâtiments communaux.

Il s'agit cette année de déposer un dossier de demande de subvention pour la poursuite de la rénovation énergétique des écoles communales.

A l'école maternelle, d'autres menuiseries nécessitent d'être remplacées afin de gagner en isolation thermique et espérer des économies de consommation de fluides. L'ensemble des menuiseries de l'école sera ainsi remplacée.

A l'école élémentaire, plusieurs classes peuvent être isolées intérieurement, permettant de réduire les ponts thermiques et espérer réaliser des économies d'énergies.

Monsieur Lefebvre précise que les dossiers de demande de subvention sont à remettre cette année avant le 31 janvier 2019.

Une consultation des entreprises sera organisée dans la perspective de ces travaux.

Le projet total est estimé à 78 430 € HT.

Son financement pourra être assuré via les fonds propres de la collectivité au titre des investissements à réaliser en 2019 et, à 30% au titre de la DETR et/ou de la DSIL sollicitée à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'inscrire ce projet au budget 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2019.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les dossiers de rénovation et à effectuer une déclaration préalable de travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les travaux dès réception de l'autorisation.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des travaux.

DEMANDES DE SUBVENTION A LA DRAC ET A LA RÉGION - SOIRÉES LATITUDES

Madame Brioul, maire-adjoint déléguée à la communication et la culture, rappelle que depuis la création de l'Espace Senghor, la Ville de Verson a à cœur de mettre en avant la Francophonie, pour entretenir le lien avec les valeurs portées par Léopold Sédar Senghor et revendiquer notre place dans le paysage régional.

Des rencontres d'auteurs francophones sont organisées depuis plus de 20 ans. Après un cycle consacré aux femmes écrivains, le thème 2019 des Soirées Latitudes est « des mots et des notes ». Il permettra d'accueillir des artistes qui manient aussi bien les textes courts à travers les chansons que le roman.

Le coût prévisionnel de cette programmation, qui comprendra trois rencontres/concerts sur 2019, est de 12 200 €.

S'inscrivant dans une démarche culturelle particulière, il est possible de solliciter des subventions auprès de la Région Normandie et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le plan de financement proposé est le suivant :

Commune	7 700,00 €
DRAC	3 000,00 €
Région Normandie	1 500,00 €
TOTAL	12 200,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner son accord sur le plan de financement tel que présenté ci-dessus pour la réalisation de l'action « La francophonie à Verson - 2019 ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions en adéquation avec la réalisation de ce projet notamment auprès de la DRAC et du Conseil Régional de Normandie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

TARIFS D'ANIME TES VACANCES (ATV)

Mme Leullier, maire-adjoint déléguée au sport, à l'animation et à la jeunesse, indique que suite à la municipalisation de l'association Mosaïque et afin de pouvoir ouvrir les prochains accueils d'ATV (février

et avril) et facturer les familles, les tarifs jusque-là pratiqués par l'association doivent être adoptés par le conseil municipal.

Compte tenu de la nécessité de délibérer pour les prochaines vacances, une grille tarifaire fondée sur les tarifs 2018 est proposée. Modulée antérieurement selon 3 tranches de quotients familiaux, elle est déclinée en 6 tranches de quotients familiaux, comme les grilles de tarifs des services du Pôle Enfance adoptées en mai 2018. De même, compte-tenu de la quasi absence de familles « hors régime général » et pour simplifier la grille tarifaire, il est proposé un tarif unique « régime général et assimilés et hors régime général ».

Une analyse approfondie de ces tarifs sera menée dans les prochains mois ; elle pourra conduire, dans un second temps, à une nouvelle proposition tarifaire.

Les tarifs proposés sont les suivants :

2019	Verson et communes conventionnées (Tourville sur Odon)	Autres communes non conventionnées
Quotient familial	régime général CAF, assimilés et hors régime général	régime général CAF, assimilés et hors régime général
inf à 321	12,00 €	24,00 €
entre 321 et 620	12,00 €	24,00 €
entre 621 et 820	13,00 €	25,00 €
entre 821 et 1100	13,00 €	26,00 €
entre 1101 et 1800	14,00 €	28,00 €
sup à 1800	14,00 €	28,00 €

M. Familiar regrette que l'écart ne soit pas, dès maintenant, plus important entre le tarif de la 1^{ère} tranche et le tarif de la 6^{ème} tranche de quotient familial. Il n'est pas normal qu'une famille avec des difficultés paie 12 € la semaine par enfant quand une famille plus aisée ne paie que 14 €. Si l'on souhaite que des jeunes qui ne fréquentent pas ATV aujourd'hui puissent le faire, pourquoi attendre pour rendre ce service plus attractif ?

Mme Daligault suggère d'adopter cette proposition de tarifs provisoires et d'aider des familles qui en auraient besoin le cas échéant via le CCAS.

Mme Leullier indique qu'il y a lieu de prendre le temps pour déterminer quelle politique jeunesse on veut mener et quel public on souhaite toucher.

M. Marie complète en indiquant que les choses ne sont pas si simples à analyser et que l'écart de tarifs d'ATV avec ceux du centre de loisirs peut aussi amener certaines familles à se tourner vers ATV. Dans tous les cas, un jeune dont la famille avait des difficultés à payer n'a jamais été refusé. Pour le moment, il s'agit de se donner les moyens de pouvoir ouvrir en février et il faut des tarifs. Les tarifs jusque-là pratiqués sont peut-être dissuasifs, il faut examiner les choses.

M. Tostain comprend les arguments avancés par M. Familiar, c'est pour cela qu'il faut prendre le temps de bien déterminer la meilleure politique tarifaire.

Considérant la proposition de tarifs pour ATV à compter du 1^{er} février 2019 et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- De fixer les tarifs d'ATV selon les tableaux et les modalités présentés ci-dessus et effectifs au 1^{er} février 2019.

- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication, à la mairie, des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne peut y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision adoptée (1 vote contre, 2 abstentions).

Des tarifs seront présentés ultérieurement en fonction des tarifs pratiqués au centre de loisirs et en fonction des objectifs et actions d'une politique jeunesse.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÔLE ENFANCE/JEUNESSE

Madame Leullier, maire-adjoint déléguée au sport, à l'animation et à la jeunesse, rappelle que le règlement intérieur du Pôle Enfance est régulièrement adopté par le conseil municipal.

Compte tenu de la municipalisation de l'association Mosaïque au 1^{er} janvier 2019 et l'intégration du service d'accueil collectif de mineurs Anim' Tes Vacances au Pôle Enfance - qui s'appelle désormais le Pôle Enfance et Jeunesse, il convient de mettre à jour le règlement intérieur adopté en mai 2018.

Ce règlement pourra être ultérieurement modifié si nécessaire, à l'usage du fonctionnement des prochains mois.

Considérant la présentation du règlement intérieur du Pôle Enfance/Jeunesse,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur du Pôle Enfance/Jeunesse tel qu'annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

↳ Suite au départ,

- du responsable de la police municipale, il convient de créer un nouveau poste. Le recrutement ne portant pas sur les mêmes missions, l'agent recruté n'a donc pas le même grade. Ainsi, il est proposé de créer un poste, à temps complet, de gardien-brigadier à compter du 25 février 2019.

- d'un agent à la bibliothèque (Cat B - 2^{ème} grade), il convient de créer un poste, à temps complet, d'assistant de conservation du patrimoine (Cat B - 1^{er} grade) à compter du 5 février 2019. L'agent recruté sera en Contrat à Durée Déterminée d'une durée d'un an renouvelable une fois, en l'attente du concours. Il convient également de supprimer le poste de l'agent quittant la collectivité (Cat B - 2^{ème} grade).

↳ Le contrat à durée déterminée de l'agent en charge de l'urbanisme arrive à son terme le 02 février prochain. Il convient donc de le renouveler, sur le même grade, à savoir attaché territorial à temps complet pour une durée de trois ans. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 490, indice majoré 423.

Ces trois décisions sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h.

La secrétaire de séance

Patricia DALIGAULT-CLOAREC